

*Territoires du Nord-Ouest*

Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Munro) s'est clairement engagé à cet égard, dans les trois ou quatre jours qui ont suivi sa nomination. Il en a parlé dans un des premiers communiqués qu'il a publiés. Il y parlait de l'importance prioritaire qu'il attachait à cette question et des préoccupations des gens des territoires du Nord-Ouest. Il a dit alors qu'il voulait s'atteler à la tâche au plus tôt et qu'il ne tolérerait aucun retard injustifié. Comme il a dit qu'il ne tolérerait aucun retard injustifié ni aucune tergiversation, je suis sûr que le député de Western Arctic ne voudrait pas que le gouvernement se lance tête baissée et impose aux gens des territoires du Nord-Ouest un mécanisme qui pourrait ne pas leur convenir.

J'aimerais replacer les choses dans leur cadre en quelques mots. Nous savons presque tous que, vers la fin des années 70, le gouvernement territorial de Yellowknife était en place depuis une dizaine d'années. Avec le soutien des élus territoriaux, il réclamait l'instauration de la responsabilité ministérielle, suivant le modèle traditionnel des provinces canadiennes. Par contre, les associations autochtones cherchaient par leurs revendications territoriales à faire créer des pouvoirs et des processus politiques sans précédent, pour protéger leur situation dans la société septentrionale.

Nous étions à l'orée de grands travaux de mise en valeur des ressources naturelles. Pressés par cette évolution les associations autochtones, le gouvernement territorial et le gouvernement fédéral ont voulu accélérer la recherche de règlements territoriaux et d'un plan d'action pour l'évolution constitutionnelle future. C'est dans ces circonstances spéciales que le gouvernement fédéral désignait, en août 1977, M. C.M. Drury comme représentant spécial auprès du premier ministre (M. Trudeau), pour consulter les habitants des territoires du Nord-Ouest sur les modifications et améliorations à apporter aux institutions gouvernementales existant dans le Grand Nord, et chercher en matière d'évolution constitutionnelle un consensus dont la réalisation puisse être coordonnée avec les règlements territoriaux dont j'ai déjà parlé.

Il y a un point qui doit être rappelé, c'est que pendant deux ans environ M. Drury est allé sonder l'opinion des territoires du Nord-Ouest, en se déplaçant un peu partout pour aller entendre divers groupes de personnes. Maintenant que l'enquête est terminée et que les résultats sont connus, un élément important ressort toujours, et c'est celui auquel j'ai fait allusion au début, à savoir le manque de consensus sur la nature et les modalités du changement requis. Bien sûr, ce n'est pas là un argument suffisant pour retarder indûment les choses, mais il nous force à être prudents, et c'est l'attitude que, le 7 mars, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Munro) a dit avoir l'intention d'adopter. Je n'abuserai pas du temps de la Chambre, étant donné que le député de Western Arctic (M. Nickerson) a déjà fort bien exposé les principes fondamentaux en jeu.

● (1730)

J'aimerais plutôt traiter des intentions du gouvernement en ce qui concerne le rapport Drury. Comme je l'ai dit, celui-ci comportait une vaste gamme de propositions. Certaines étaient de nature purement administrative. D'autres impliquaient d'importants transferts de pouvoirs tant à l'intérieur du gouvernement fédéral que de celui-ci au gouvernement territorial, sans oublier l'administration locale. Étant donné la complexité

de plusieurs de ces propositions, le gouvernement n'a pas encore terminé ses délibérations sur la question et n'est donc pas prêt à annoncer maintenant de façon sûre et certaine les mesures qu'il prendra. En fait, à mon avis, le gouvernement ferait preuve d'outrecuidance en prenant des décisions à la hâte sur des questions d'un intérêt aussi vital pour les habitants des territoires du Nord-Ouest et pour nous tous. Les territoires ont leur propre assemblée législative, et nous avons hâte d'entendre le point de vue de cette assemblée sur nombre de recommandations de M. Drury. Si nous décidions tout de suite, il faudrait le faire sans tenir compte de l'opinion de cette assemblée. Il est certes illogique d'accorder une plus grande autonomie à un groupe sans demander aux membres de ce groupe de nous faire part de leur opinion réfléchie sur le genre de gouvernement qu'ils souhaitent. Nous espérons que ces points de vue seront exprimés au cours de la session de l'Assemblée législative, prévue pour octobre à Frobisher Bay. Le gouvernement a notamment hâte de lire le rapport du comité de l'unité créé par l'Assemblée législative et chargé d'étudier, entre autres, la proposition de diviser les territoires du Nord-Ouest pour créer un nouveau territoire de Nunavut qui comprendrait, essentiellement, la partie des territoires située au nord de la ligne de la végétation arborescente. Cette question a une grande importance pour tous les habitants des territoires et même pour tous les Canadiens, et il faut l'étudier attentivement.

Le gouvernement fédéral s'affaire avec toute la célérité voulue à décider de concert avec les habitants et les représentants des institutions des territoires du Nord-Ouest dans quel sens la question constitutionnelle devrait évoluer dans les territoires. Aucune entente n'est encore clairement apparue. Il existe de très nettes divergences d'opinion entre les éléments de la population diversifiée des territoires. Le gouvernement désire réconcilier ces opinions divergentes, dans la mesure du possible, avant de se prononcer sur les mesures à prendre. Les négociations actuellement en cours ou qui débiteront bientôt sur les revendications territoriales avec les principales associations d'autochtones viennent, comme vous le savez, monsieur l'Orateur, compliquer encore la question dans une certaine mesure. On a confié au sénateur Davie Stuart la tâche de diriger ces négociations avec le CÉDA. Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien annoncera très bientôt la nomination d'un négociateur chargé de s'occuper des revendications des Inuit Tapirisat. Tous ces facteurs sont en jeu et ont une incidence les uns sur les autres.

Je répète que le gouvernement s'efforce de déterminer aussi rapidement que possible quelle suite il doit donner aux recommandations de M. Drury. Les problèmes sont tout aussi importants que complexes, et on n'arrivera à rien de bon en agissant avec précipitation. Personne ne disconvient qu'on devrait accorder une plus grande part d'autonomie aux territoires du Nord-Ouest. Cet objectif est tout à fait compatible avec la politique gouvernementale.

La question est de savoir si le changement serait opportun et s'il correspondrait aux aspirations du plus grand nombre possible des habitants de ces territoires. Cela prend du temps. Certes, les habitants des territoires du Nord-Ouest ne sauraient blâmer le gouvernement des précautions qu'il prend pour s'assurer que la majorité d'entre eux soit favorable à ces changements. Je le répète, cela prendra du temps, mais nous